

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit :**

Nom du produit : EVOLVE CH 14

Code du produit : Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Solvant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY VALLIER

Adresse : 77 rue Albert-Garry, 94450 LIMEIL-BREVANNES, France.

Téléphone : +33 (0)1 56 32 30 90. Fax : +33 (0)1 45 99 45 62

Email : vallier@inustry.com<http://www.inustry.com>**1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification selon règlement CE n°1272/2008 :

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (EUH066).

Danger par aspiration : Catégorie 1 (H304)

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette substance ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.1.2 Classification selon directive 67/548/CEE, 1994/45/CE :

Cette substance présente un danger d'aspiration à cause de sa viscosité faible : nocif (Xn, R 65).

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (R66).

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette substance ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2 Eléments d'étiquetage :

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Identificateur du produit :

EC 920-901-0 Hydrocarbures, C11-C13, iso-alcanes, < 2% aromatiques

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence – Prévention :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence – Intervention :

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 : NE PAS faire vomir.

P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) Pour l'extinction.

Conseils de prudence – Stockage :

P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 : Garder sous clef.

Conseils de prudence – Elimination :

P501 : Eliminer le contenu/réceptacle dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers :

Statut PBT : non

Statut vPvB : non

Autres informations : le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances :**

Ce produit est considéré comme une substance.

3.2 Mélanges :

Non applicable. Ce produit est réglementé en tant que substance.

Composants dangereux :

Dénomination	Type de numéro	Numéro	Numéro REACH	Classification SGH/CLP	% (m/m)
Hydrocarbures, C11-C13, iso-alcanes, < 2% aromatiques	CE	920-901-0	01-2119456810-40	(Flam, Liq, 4 H227) Asp. Tox. 1 H304, EUH066	100
indications complémentaires	Voir la section 16 pour le texte complet des phrases de risque / de danger.				

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 - Description des premiers secours**Après inhalation**

En cas de gêne, amener la personne à l'air libre, au chaud, au calme.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Après contact cutané

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant substituer entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures,...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Après contact oculaire

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes en bougeant les yeux

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de symptômes ni d'effets significatifs.

4.3 – Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence..

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction appropriée

Extincteurs pour feux de classe A, B, C suivant origine du feu

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau directs

5.2 - Danger résultant de la substance ou du mélange.

Produits de combustion dangereux : sous-produits de combustion incomplète. Oxydes de carbone, fumées et vapeurs.

Le produit contient des fractions combustibles

5.3 – Conseils aux pompiers

Evacuer la zone, Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Danger inhabituel d'incendie : combustible.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement étanche au produit.

Porter des équipements de protection individuelle adaptés : gants, bottes, lunettes.

Eloigner les personnes non protégées et non formées à l'intervention sur incident.

Arrêter la fuite.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre.

En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures destinées à prévenir les incendies

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Ne jamais aspirer cette substance.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension

Eviter de pulvériser le produit hors d'une zone fermée ou de captage des aérosols.

7.2 Mesure de protection de l'environnement

Utiliser des appareils, flexibles, cuves, joints restant étanches aux liquides organiques.

Vérifier régulièrement les pièces et matériaux d'étanchéité.

7.3 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire, manger ou fumer
Retirer les vêtements souillés.

7.4 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Stocker dans les emballages d'origine ou similaire bien fermés. Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement ou de Reconditionnement.

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

7.5 Matériaux d'emballage et d'étanchéité

Métaux : Acier inoxydable

Plastiques : Polyéthylène, Polypropylène

7.6 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la fiche technique pour les recommandations spécifiques à un secteur industriel. Consulter le producteur du mélange.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Pays / 8 heures :

Hydrocarbures C11-C13, iso-alcanes, <2% aromatiques : 1200 mg/m₃ - 171 ppm

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Pays / 15 minutes :

Hydrocarbures C12-C15, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0,01% aromatiques : 1500 mg/m₃

Valeurs limites au poste de travail

No CAS Composant Valeur AGW* limite pointe Remarque .

Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances individuelles avec des valeurs limite se rapportant au poste de travail à surveiller.

* AGW = valeur limite de protection du travail

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures pour éviter l'exposition au mélange au cours des utilisations identifiées

Ne pas boire ou manger sur le poste de travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire ou manger

Retirer les vêtements imbibés de ce produit

Protection des yeux : porter des lunettes de protection en cas de risque de projection.

Protection des mains : Porter des gants de protection en caoutchouc étanches aux liquides organiques en cas de contact fréquent ou prolongé. Se référer aux préconisations du fabricant de gants.

Caoutchouc conseillé : Nitrile, Polyvinyle, Néoprène, Viton, Polyéthylène Co-extrudé

Caoutchouc déconseillé : Butyle

Protection du corps : Porter un vêtement de travail standard protégeant des projections limitées et étanche aux liquides organiques

En cas de risques de projections massives. Se référer aux préconisations du fabricant du vêtement.

Protection respiratoire : pas nécessaire lors des utilisations identifiées sur un poste aéré/ventilé. Masque respiratoire avec cartouche de type P2 en cas de formation d'aérosols.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide fluide incolore	-
Odeur	Faible	-
pH (g/l d'eau, 20°C)	Techniquement non réalisable	Unité
Intervalle d'ébullition	188 – 210 (ASTM D86)	°C
Intervalle de point d'éclair	62<PE<68	°C
Inflammabilité	Techniquement non réalisable	-
Température d'auto inflammabilité	> 200 (ASTM E659)	°C

Limite inférieure d'explosivité	0,6 (conditions de chauffage hors utilisations prévues)	% (v/v)
Limite supérieure d'explosivité	6,0 (conditions de chauffage hors utilisations prévues)	% (v/v)
Tension de vapeur à 20°C calculée	0,04 kPa (0.3 mm Hg)	mbar
Taux d'évaporation à 20°C calculée par rapport à l'Acétate de Butyle (vitesse AcBu = 1)	0.04 calculé	rapport
Densité de vapeur (air=1)	5.7 à 101kPa (calculé)	
Solubilité dans l'eau	Insoluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non défini	-
Viscosité, cinématique (calculé)	1.3 mm ² /s à 40°C – 1.74 mm ² /s à 20°C	Mm ² /s = Cst
Masse volumique à 15°C	760 kg/m ³ (ISO 12185)	
Point d'écoulement	<-114°C (ASTM D5950)	

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 - Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2 – Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

10.3 – Possibilités de réactions dangereuses

Exposée à des températures élevées, la substance peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote (voir sections 5 et 7)

10.4 – Conditions à éviter

Sources d'ignition d'énergie élevée et flammes nues.

10.5 – Matières incompatibles

Ne pas mélanger ou stocker avec des matières comburantes ou oxydantes.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

Produit ne se décomposant pas à la température ambiante.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 - Remarques générales

Des données sont disponibles individuellement pour les composants du mélange.

Pas de toxicité aiguë selon les voies probables de pénétration dans l'organisme (inhalation, contact cutané) et l'exposition liée aux utilisations identifiées (voir section 1).

Composant / Substance	Méthode	Espèce	Durée d'exposition	Dose
Hydrocarbures, C11-C13, iso-alcanes, <2% aromatiques	Orale DL 50 Inhalation CL 50 (aucune mortalité) Cutané DL 50	Rat Rat Lapin	4 heures	>5000 mg/kg >5000 mg/m ³ >5000 mg/kg

Danger par aspiration	Le mélange a un effet nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires sous sa forme liquide : pneumopathie chimique.
Corrosion	Effets dégraissants possibles pouvant provoquer un dessèchement et des dermatites locales et temporaires en cas de contact prolongé ou répété.
Irritation de la peau	
Lésions oculaires	Les projections oculaires peuvent causer une irritation temporaire. Un contact prolongé (>15 mn) peut provoquer une irritation sévère
Irritation oculaire	
Inhalation	Le mélange n'est pas volatil dans les conditions d'utilisations prévues.
Sensibilisation respiratoire	Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation cutanée.
Mutagénicité des cellules germinales	Pas d'effets mutagènes connus pour les composants du mélange.
Cancérogénicité	Pas d'effets cancérogènes connus pour les composants du mélange.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Les informations ci-dessous sont issues des composants du mélange.

12.1 – Ecotoxicité

Aucun effet toxique ou nocif pour l'environnement n'est attendu.

12.2 - Persistance et biodégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4 - Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5 – Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6 – Autre

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Mélange usagé : Ne pas rejeter sans contrôle dans le milieu naturel.

Remettre à un récupérateur agréé

Traitement possible en station d'épuration industrielle suivant validation préalable.

13.2 – Emballages

Vider complètement le récipient.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Ne pas réutiliser sans lavage pour stocker un mélange autre que celui d'origine.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TERRE (ADR/RID) : 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport terrestre.

VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADRN/ADN)

14.1. numéro ONU : 9003

14.2. nom d'expédition des nations unies : matières dont le point éclair est supérieur à 60°C mais inférieur ou égal à

100°C.

14.3. Classe de danger pour le transport : 9

14.4. Groupe d'emballage : N/A

14.5. Dangers pour l'environnement : aucun

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Etiquette 9(F)

MER : 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

MER (annexe 11 de la convention MARPOL 73/78) :

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 11 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Nom de la substance : LIQUIDE NOCIF, N.F, (7) N.S.A, (contient des iso- et cycloalcanes en C12+)

Type de navire requis : 3

Catégorie de pollution : Y

AIR (IATA) : 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport aérien.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 - Autres prescriptions de la CE

Directive 98/24/CE

Directive 2004/42/EC

Règlement 1272/2008 (CLP)

Règlement 1907/2006 (REACH)

Maladies professionnelles selon le Code du Travail en France :

- Maladies professionnelles : n° 84

- Maladies à caractère professionnel : N° 601

- Travaux interdits : travailleurs de moins de 16 ans. Travailleurs de moins de 18 ans sauf dérogation.

- Installations classées, sites enregistrés et autorisés : 1433, 1434.

15.2 – Evaluation de la Sécurité Chimique

Les substances contenues dans ce mélange ont été enregistrées selon les exigences de REACH

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Durabilité minimale : 24 mois à partir de la date de fabrication (voir le n° de lot)

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Les informations et les recommandations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les utilisations de ce produit doivent correspondre à celles prévues lors de la conception du produit et définies dans la section 1 de la présente fiche

Texte intégral des phrases de risques et de danger mentionnées en sections 2 et 3 de la présente fiche

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage